SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents:

Églantine Leclerc VénutiFrancine ChamberlandMicheline BélecAlain St-AmourDenise GrenierThérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent:

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Résolution no : 10623-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 10624-2017

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 28 février 2017

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 28 février 2017 tels que présentés au montant total de 228 519.60 \$

 $Ch\`e ques \ fournisseurs: C1700020 \ @ \ C1600032 \ et \ C1700035 \ @ \ C1700036 = 12 \ 877.06 \ \$$

Paiements internet : L1700016 @ L1700024 = 23 540.70 \$

Paiements directs: P1700026 et P1700056 @ P1700096 = 164 897.37 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1700055 @ D1700111 = 27 204.47 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1700027 et ENB1700029 @ ENB1700041 : 4 675.88 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT – Assurances générales 2017-2018</u>

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement concernant le contrat d'assurances générales au montant de 4,044.00 \$ (prime automobile), de 25,690.00 \$ (prime autres protections), et 850.00 \$ (Ass. accident pompiers) pour un montant total de 30,584.00 \$, incluant les taxes, avec la Compagnie Ultima, assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

| 2 335.45 \$ | Assurance élus |
|-------------|---|
| 2 335.45 \$ | Assurance administration |
| 2 335.45 \$ | Assurance complémentaire |
| 2 335.45 \$ | Assurance service incendie |
| 850.00 \$ | Assurance accident pompiers |
| 2 335.45 \$ | Assurance voirie |
| 2 335.45 \$ | Assurance enlèvement neige |
| 2 335.45 \$ | Assurance urbanisme |
| 2 335.45 \$ | Assurance centre multimédia |
| 2 335.45 \$ | Assurance patinoire |
| 2 335.45 \$ | Assurance parcs & terrain jeux |
| 2 335.45 \$ | Assurance bibliothèque |
| 1 132.32 \$ | Véhicules incendie 28 % |
| 1 253.64 \$ | Véhicules voirie été 31 % |
| 1 253.64 \$ | Véhicules enl. neige 31 % |
| 404.40 \$ | Véhicule urbanisme 10 % |
| | 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 850.00 \$ 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 2 335.45 \$ 1 132.32 \$ 1 253.64 \$ 1 253.64 \$ |

Adoptée

Résolution no : 10626-2017

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT – Services professionnels – Dossier 1628 Complexe municipal</u>

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Arcand Laporte Klimpt architectes SENCRL, au montant de 5 482.87 \$, pour services professionnels d'expertise légale en conformité des travaux concernant le complexe municipal.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Résolution no : 10627-2017

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU Que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la

MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU Que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque

municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU Que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du

rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU Que le rapport d'activités 2016 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan

des réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le

plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le rapport d'activités 2016, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique

par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

Résolution no : 10628-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{er} et 2^e versement quote-part 2017 au ministère de la Sécurité publique

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le 1^{er} et 2^e versement de la quote-part à la Sûreté du Québec au montant de 113 124 \$ payables respectivement :

Le 30 juin 2017 au montant de 56 562 \$ Le 31 octobre 2017 au montant de 56 562 \$.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-210-40-441-00.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10629-2017

Autorisation de remboursement de collecte d'ordures – Matricule 0775-77-5010

ATTENDU Qu'une erreur s'est glissée au niveau de la MRC pour le regroupement de

deux matricules en un seul;

ATTENDU Que la collecte d'ordures a été facturée inutilement depuis 2013 sur un

matricule sans bâtisse;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le remboursement

2 370.00 \$

sur ce matricule au montant 754.53 \$.

Adoptée

Résolution no : 10630-2017

R.I.D.L. – Autorisation de paiement 2e versement Quote-part 2017 et coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième versement de la Quote-part 2017 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 38 424.00 \$ et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique, réparti comme suit :

| Transport matières résiduelles : | 02-451-10-951-00 : | 9 588.00 \$ |
|---|--------------------|-------------|
| Élimination matières résiduelles : | 02-451-20-951-00 : | 9 292.00 \$ |
| Transport matières recyclables : | 02-452-10-951-00 : | 1 143.00 \$ |
| Traitement matières recyclables : | 02-452-20-951-00 : | 253.00 \$ |
| Traitement rés. domestiques dangereux : | 02-452-90-951-00 : | 958.00 \$ |
| Traitement des matériaux secs : | 02-453-00-951-00 : | 1 619.00 \$ |
| Transport des matières organiques : | 02-452-35-951-00 : | 7 816.00 \$ |
| Traitement matières organiques : | 02-453-40-951-00 : | 3 246.00 \$ |
| Frais d'administration RIDL: | 02-455-00-951-00 : | 3 498.00 \$ |
| Achat bacs roulants: | 02-455-00-951-01 : | 671.00 \$ |
| ET | | |

Coût immo. traitement boues fosse septique: 02-455-00-446-00:

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Résolution no : 10631-2017

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT Qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur

toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT Que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer,

grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte

contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT Que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant

un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT Que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en

1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les

plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT Que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de

personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et

améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT Que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et

que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre

tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de décréter que le mois d'avril

est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement

son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

<u>Résolution no : 10632-2017</u>

<u>APPUI AUX PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE</u>

ATTENDU Que le pharmacien est un intervenant de première ligne dans le système de

santé et que, par sa facilité d'accès, il aide à l'amélioration et à la

performance du système de santé;

ATTENDU Que les nouveaux actes conférés par la loi 41 permettent, entre autres, au

pharmacien de désengorger les hôpitaux et d'assurer une continuité des traitements lorsqu'un patient est sans médecin de famille et que cette réalité

est criante dans les régions éloignées comme la nôtre;

ATTENDU Que de par l'étalement du territoire et les difficultés d'offrir du transport

collectif en région, les services de proximité sont essentiels au maintien des

régions et de leur population;

ATTENDU Que de par sa proximité et sa facilité d'accès, le pharmacien permet un

meilleur maintien à domicile pour la population vulnérable et/ou âgée;

ATTENDU Que le pharmacien propriétaire est également un entrepreneur et gestionnaire

d'une PME qui contribue à la santé économique de sa région;

ATTENDU Que les pharmacies communautaires emploient 210 personnes à l'heure

actuelle dans la MRC Antoine-Labelle;

ATTENDU Que les coupures sur plusieurs paliers du gouvernement actuel mettent en

danger la viabilité des pharmacies communautaires et causeront des pertes d'emplois et de services pour notre région, voire la fermeture complète de

certaines;

ATTENDU Que depuis son élection, le gouvernement actuel sabre dans les dépenses du

système de santé et, plus particulièrement, de façon majeure et répétitive dans les revenus des pharmaciens communautaires, soit : environ 100 000 \$ par

pharmacie au niveau des honoraires professionnels avec la loi 28;

ATTENDU Que la loi 81 entraînera une perte potentielle des allocations professionnelles

avec les appels d'offres permis et que la loi 92 entraînera la baisse des revenus provenant des assureurs privés, causée par le dirigisme et la

concurrence indirecte;

ATTENDU Que les honoraires professionnels versés par la régie d'assurances

médicaments du Québec aux pharmaciens propriétaires ont été négociés en 1997 et n'ont pas suivi l'inflation depuis près de 20 ans, en opposition avec la charge de travail et les responsabilités qui n'ont cessé d'augmenter avec le

vieillissement de la population et à la demande du gouvernement par le biais

de nouvelles lois, notamment la loi 41;

ATTENDU Que les pharmacies en région éloignée sont parmi les plus affectées, la

proportion de patients assurés par le système public avoisinant les 85 % comparé à 40 % pour le Québec en général, ce qui vient contribuer à

fragiliser encore une fois nos régions;

ATTENDU Que le mode de rémunération actuel du pharmacien par le gouvernement est

désuet et mal adapté à la réalité régionale;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe reconnait l'apport inestimable des pharmaciens communautaires et, à cet effet, souligne au premier ministre ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux l'importance des services offerts par ces derniers et demandent d'entreprendre des discussions avec l'Association des Pharmaciens Propriétaires du Québec (AQPP) afin de trouver des solutions visant à maintenir ces services de proximité essentiels au

maintien des régions.

Adoptée

TRANSPORT

<u>Résolution no : 1</u>0633-2017

DEMANDE DE SUBVENTION - Amélioration du réseau routier

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe entend continuer la réfection et

l'amélioration de son vaste réseau routier en cours d'année 2017, et ce, sur

différents chemins municipaux;

ATTENDU Que plusieurs chemins, encore cette année demande une réfection totale ou

partielle visant, soit à améliorer la circulation ou en assurer une circulation

plus sécuritaire;

ATTENDU Que les travaux projetés génèrent l'emploi d'entrepreneurs professionnels,

tout en assurant à nos trois employés aux travaux publics une garantie de travail continu devant l'ampleur des travaux projetés chaque année, en plus de l'entretien normal tel le lignage de rues, réparation d'asphalte, etc., et qu'au total, notre budget pour la voirie municipale se chiffre à près de 350 000.00 \$

mis à part les travaux en immobilisation;

ATTENDU Que la présente subvention est demandée pour le rechargement sur les

chemins du Lac-des-Cornes et du Lac-Pérodeau pour un montant approximatif

de 30 000.00 \$;

ATTENDU Que nous avons plusieurs travaux d'entretien chaque année dû au transport de

bois sur nos chemins et que nous n'obtenons aucune compensation;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande à notre député Monsieur Sylvain Pagé de bien vouloir appuyer notre demande au montant de 25,000.00 \$ auprès du Ministre des Transports, afin d'obtenir une assistance financière appréciable visant à nous aider à mener à bien ce projet d'importance capitale pour la libre

circulation et la sécurité des usagers.

Adoptée

<u>Résolution no : 10634-2017</u> <u>PERMIS DE VOIRIE</u>

ATTENDU Que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes

entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de

l'Électrification des transports;

ATTENDU Que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère des

Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour

intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

| ATTENDU | Que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre; |
|------------------------------------|---|
| ATTENDU | Que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; |
| ATTENDU | Que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original; |
| EN CONSÉQUEN | Il est proposé par Denise Grenier Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie (si requis) au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise la directrice générale à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000.00 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie. |
| | De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis. |
| Adoptée | |
| **** | **************** |
| <u>URBANISME</u> | |
| **** | *************** |
| <u>LOISIRS ET CUL</u> | <u>TURE</u> |
| **** | ******************* |
| <u>IMMOBILISATIO</u> | <u>on</u> |
| Résolution no : 10 AUTORISATION | 635-2017 DE DÉPENSE – Achat d'un tracteur à gazon |
| | Églantine Leclerc Vénuti imité des membres présents, d'autoriser au directeur aux travaux publics, une dépense pour ur à gazon. |
| Un montant de 5 00 | 00.00 \$ est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-040-50-528. |
| Adoptée | |
| **** | **************** |
| CERTIFICAT DE | DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS |
| Chute-Saint-Philip | Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de pe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes s du paiement de ces montants. |
| ** | ****************** |
| AVIS DE MOTIO | <u>v</u> |
| **: | ***************** |
| <u>PROJET DE RÈG</u> | LEMENTS. |
| ** | *************** |
| <u>RÈGLEMENTS</u> | |
| ** | *************** |
| <u>VARIA</u> | |
| **: | ******************* |

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Début: 19 h 15 Fin: 20 h 31

Personnes présentes: 16

Résolution no : 10636-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 13 mars 2017 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé

<u>Résolution no : 10637-2017</u> <u>FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE</u>

Il est proposé par Thérèse St-Amour Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 32

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 13 mars 2017 par la résolution # 10636-2017.